Démulier, prix Victor Delannoy ; Mlle Yvonne Guiot, prix de la Grande Harmonie ; Mlle Christiane Noppe, prix Louis Montagne ; M. Alfred Quivron, prix Paul Fournier; M. René Eckhaut, prix Louis Knorr.

Aux arrérages de ces legs s'ajoutent des primes offertes par M. Jean Dearx, membre de la commission administrative du Conservatoire.

Mlle Claudine Papegay reçoit la prime offerte par la Mutuelle des artistes musiciens et Mlle Mireille Valès, celle offerte par l'Association des anciens élèves du Conservatoire.

Une passante est renversée par une automobile rue du Coq-Français

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, un accident s'est produit rue du Coq-Français.

Vers 23 h., une passante, Mme veuve Jeanne Vandenberghe, 59 ans, domiciliée rue Sainte-Thérèse, qui traversait la chaussée de la rue du Coq-Français, a été tamponnée par une automobile pilotée par M. Léon Desplanque, 34 ans, 53, rue Lapérouse, à Tourcoing. Dans sa chute, Mme Vandenberghe se blessa à la jambe.

Transportée dans un café voisin, la victime de cet accident fut visitée par un médecin, qui releva une fracture de la jambe droite.

Après que la fracture eut été réduite, Mme Vandenberghe a été admise à l'hôpital « La Fraternité ».

La police a ouvert une enquête pour établir les responsabilités de cet accident.

Quatre vols de vélos

Les « bécaniers » semblent reprendre du poil de la bête — si l'on peut dire — et, après une courte période de demi chômage, les voici qui repartent de plus belle à l'assaut des bicyclettes. Ainsi au cours de la journée de lundi, six cyclistes ont été les victimes de ces indésirables.

Ces infortunés cyclistes sont : MM. André Plateau, 21 ans, tisserand, domicilié 43, cité Amédée-Prouvost, à Wattrelos, dont le vélo fut volé rue de l'Epeule ; Albert Vervruysse, 23 ans, ouvrier fondeur, 435, boulevard Gambetta, à Tourcoing, dont la bicyclette fut enlevée place de la Fosse-aux-Chênes; Alois Buyck, 35 ans, tapissier, 202, rue du Bas-Voisinage, à Mouscron, qui eut son vélo volé devant la grand'poste, où il était entré ; Mme Léonie Couvreur, 39 ans, cuisinière, 51, rue Henri-Briffaut, à Wattrelos, qui était allée voir un malade à l'hôpital, ne retrouva plus la bicyclette qu'elle avait laissée à la porte ; M. Léon Leenes, 45 ans, appréteur, 112, rue Archimède, qui était allé mardi à la salle Watremez, rue de l'Hospice, pour y retirer ses feuilles d'alimentation, ne retrouva plus en sortant le vélo qu'il avait laissé à la porte.

Signalons enfin un sixième vol, particulièrement audacieux. C'est celui dont fut victime M. André Finart, 19 ans, planton cycliste à la mairie, domicilié 26, rue d'Oran. M. Finart, comme d'habitude, avait laissé son vélo dans les sous-sols de l'hôtel de ville, près de la cage de l'ascenseur. Un « bécanier » trouva pourtant la machine. Des plaintes ont été déposées et l'on recherche activement les voleurs.

Deux automobiles entrent en collision, place d'Audenarde

Mardi matin, un léger accident s'est produit place d'Audenaerde, devant l'église du Sacré-Cœur.

A cet endroit, une automobile pilotée par M. Cyrille Vanacker, marchand de lait, 206, rue de Lannoy, est entrée en collision avec un camion appartenant à la maison Gondrant frères, transports, 170, rue Winoc-Choqueel, à Tourcoing. Le choc fut violent, mais fort heureusement personne ne fut blessé.

La voiture de M. Vanacker, par contre, a subi d'importants dégâts.

A L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES RETRAITES DE LA S.N.C.F. — La réunion trimestrielle de la section de Roubaix et ses cantons aura lieu le samedi 4 janvier, à 15 h., au siège social, café Saint-Pierre, 29, place de la Liberté, à Croix. A l'ordre du jour questions importantes, paiement des retraités, facilités de circulation, échange des cartes, cotisations.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS 76e SECTION DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS. — Dimanche 5 janvier, au café de la Rotonde, permanence de 11 h. à 12 h.; perception des cotisations tant pour la société que pour la caisse chirurgicale.

UN SAC A MAIN DISPARAIT. — Mme Germaine Delaissez, 28 ans, journalière, 96, rue des Fleurs à Wattrelos, a déposé une plainte pour vol contre inconnu. Elle déclare que, lundi, s'étant rendue dans un cinéma de la Grand'rue, quelqu'un lui avait enlevé pendant la séance, son sac à main qu'elle avait déposé près d'elle, sur un fauteuil libre.

Le sac contenait une somme de 30 francs et divers papiers. On recherche le voleur.

COLIS AUX PRISONNIERS. — Le Comité d'entr'aide de l'Union amicale des poilus d'Orient de Roubaix prie les familles des membres prisonniers de passer à la permanence qui se tiendra au siège, café Beaurepaire à Roubaix, de 10 h. 30 à midi, le dimanche 5 janvier.

Prière de se munir de la dernière adresse du prisonnier. A chacun il sera remis différents objets ainsi qu'une somme en espèces pour constitution et l'envoi du colis.

Les membres de la commission sont priés d'être présents.

FANFARE DELATTRE. — Les membres sont priés d'assister aux funérailles de M. Marcel Delville, qui auront lieu le vendredi 3 janvier. Réunion à la maison mortuaire à 15 h., rue des Ecoles, 39, à Hem (Trois-Baudets).

UNE MORT SUBITE. — Au cours de la soirée de lundi on a trouvé mort dans la chambre qu'il occupait au café « La Triboulette », 58, Grand'rue, M. Maurice Delbecque, 56 ans.

M. le docteur Debuchy, mandé, ne put que constater le décès qu'il attribua à une angine de poitrine.

Le corps a été laissé à la famille.

DES VETEMENTS DISPARAISSENT DU VESTIAIRE D'UN CAFE. — M. Gaston Caillaut, 19 ans, garçon boucher, domicilié 114, rue du Crétinier, se trouvait dimanche au café Pandore, rue Pauvrée.

Il avait accroché à une patère son pardessus, un cache-nez et une paire de gants.

Or, quand il se disposa à quitter l'établissement, il ne retrouva plus ni son pardessus, ni son cache-nez, ni ses gants !

Une plainte a été déposée et l'on recherche le voleur. M. Caillaut estime à 950 fr. le préjudice qu'il subit.

TOUT LEUR EST BON. — M. François Herrewyn, coiffeur, 2, rue Franklin, possède un garage situé dans la même rue, un peu plus loin que son salon.

Or, mardi, M. Herrewyn a constaté que, durant la nuit précédente, on avait escaladé ce garage et qu'on avait enlevé du toit une vingtaine de tuiles !

Le plaignant estime le préjudice qui lui est causé à 500 francs et la police enquête sur cette affaire.

SYNDICAT DES PROPRIETAIRES DE ROUBAIX. — Jeudi 2 janvier, à 15 h., au siège, rue du Collège, 68, permanence et consultations; renseignements sur demandes de réduction d'impôts et rédaction d'attestations; paiement des cotisations.

L'ARRESTATION D'UNE SERVANTE DE L'HOSPICE DE CROIX. — Mme Cancot, demeurant 161, boulevard d'Armentières, nous prie de dire que Céline Paques, 38 ans, servante à l'hospice de Croix, qui, sur plainte de M. Delporte, vice-président de la Commission administrative de cet établissement, avait été arrêtée pour vol de bouteilles de vin, n'habite pas et n'a jamais habité à cette adresse.

AMICALE DU PERSONNEL DE DIRECTION ET DE MAITRISE DE L'INDUSTRIE TEXTILE DE ROUBAIX ET SES CANTONS. — Dimanche 5 janvier, réunion mensuelle de 10 à 12 h. au siège social, café des Orphéonistes, 126, rue de la Gare à Roubaix. Sont spécialement convoqués, les retraités et ceux ayant fait leur demande et les femmes des sociétaires prisonniers avec leur livret et une pièce justifiant que l'adhérent est prisonnier.

A l'ordre du jour : cotisations, paiement des allocations maladies diverses, des primes de naissance, des prestations des assurances aux ayants droit (Caisse 31). Renseignements divers.

De service toute la commission.

SOCIETE DES JARDINS OUVRIERS DES TROIS-PONT. — Une permanence est établie au siège, 28, rue des Trois-Ponts, pour percevoir la cotisation de l'année 1941, du 2 janvier au 1er février.

AUTOMOBILE-CLUB DU NORD

Triptyques - Défense en justice. - Réquisitions - Voitures disparues

Adressez-vous

à L'AUTOMOBILE-CLUB DU NORD

Bureaux à Roubaix - Lille - Armentières - Hazebrouck - Dunkerque - Calais - Douai - Valenciennes - Cambrai - Jeumont - Arras

COTISATIONS 1941 : 50 francs

20013d

CROIX

Verra-t-on la réalisation du projet d'aménagement du cul-de-sac du canal de Croix ?

Un projet qui retient, parmi tant d'autres, l'attention de nos édiles, c'est celui de l'aménagement du cul-de-sac formé par le canal de Croix, entre le pont de Croix et la dérivation de la Marque.

Jusqu'à présent ce projet n'a pu être réalisé, sans doute faut de crédits suffisants et par suite de l'état de guerre. Néanmoins, la municipalité ne l'a pas abandonné et il appartient maintenant aux pouvoirs supérieurs de prendre une décision qui, à notre avis, pourrait bien être influencée par un fait nouveau survenu en mai dernier.

Le pont-levis de Croix qui, dans les travaux, devait faire place à un pont fixe, n'est plus ; il a sauté comme tant d'autres. A quelque chose malheur est bon, dit le proverbe. Le pont sera reconstruit beaucoup plus large que son prédécesseur. Il sera fixe, bien entendu, puisque ce bras du canal est désaffecté. Pour effectuer ce travail, on va assécher la dérivation de la Marque. Voici une occasion unique, sinon inespérée, à saisir par les cheveux pourrait-on dire, de réaliser, peut-être en partie, ce projet d'urbanisme qui rencontre tant de partisans.

Sans aller jusqu'à recouvrir complètement le canal, ne pourrait-on en combler une partie, en ne laissant à la Marque que l'espace nécessaire à l'écoulement de ses eaux. On récupérerait de cette façon suffisamment de place pour créer une promenade publique toute indiquée pour prendre la place du terrain vague qui en résulterait.

L'on verrait ainsi un des coins les plus disgracieux de la ville faire place à un square ou à un terrain de jeux. En même temps disparaîtraient les eaux stagnantes et quelque peu malodorantes que le courant de la Marque n'est pas assez fort pour entraîner.

Nous croyons réaliser le vœu de beaucoup de Croisiens en demandant aux pouvoirs publics de faire un effort dans ce sens, car voilà bien un projet à inscrire dans le cadre des grands travaux dont on parle tant.

LE PAIEMENT DES ALLOCATIONS MILITAIRES correspondant à la deuxième quinzaine de décembre aura lieu le vendredi 3 janvier, en la salle municipale des fêtes, place de la République.

Une permanence se tiendra à la mairie le jeudi 2, de 10 h. à midi, au bureau militaire, premier étage.

AVIS AUX PERSONNES AYANT PERDU LEUR CARTE DE RAVITAILLEMENT. — Il arrive trop fréquemment que des personnes déclarent avoir égaré leur carte de ravitaillement ou les feuilles de tickets. Sans suspecter leur bonne foi, le maire les informe que, par ordre de la préfecture, les cartes et feuilles de tickets perdues ne seront plus remplacées que quinze jours après la déclaration de perte. Ainsi, pendant une quinzaine les intéressés deront privés de ravitaillement. Il est recommandé à tous de veiller sur ces pièces de l'importance que l'on sait. La déclaration de perte devra être faite au commissariat de police.

AVIS AUX FAMILLES DE PRISONNIERS. — En vue dun recensement des prisonniers domiciliés dans la commune au 31 août 1939, les familles de prisonniers en Allemagne ou en France occupée, qui se sont présentées au commissariat de police, pour le dernier recensement, et dont le prisonnier n'était pas domicilié à Croix, le 31 août 1939, sont priées de se présenter au bureau militaire, 1er étage de la mairie, munies de leur certificat d'inscription à la population, les 6 et 7 janvier 1941, dates de rigueur. Passé ce jour il sera impossible, sous n'importe quel motif, d'envoyer un état complémentaire.

Les commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon pour le ticket n° 5, correspondant à 100 kilos, se poursuivra comme suit, à la salle des fêtes du Centre:

Secteur n° 2. — Le vendredi 3 janvier, de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. 30 pour: route de Lille, avenue de la Victoire, rues de Flandre, des Jardins, de Flers, Jean-Bart (au-dessus du boulevard), de la Liberté, de la Vendée, des Accacias, Faidherbe, Désiré-Delsalle, des Lilas, des Quatre-Ormeaux, du Haut-Vinage (du Petit-Wasquehal au boulevard de Roubaix), rue du Sart.

Secteur n° 3. — Le samedi 4 janvier pour les rues du Haut-Vinage (du Grand Boulevard au Chemin Vert), Victor-Hugo, du Chemin Vert, de Marcq, de Lille, Gustave-Dubled, Jean-Macé, Sentier Laurier, rues de la Passerelle, de l'Egalité, Perrer, Hoche, Chemin des Buisses, rues de l'Yser, du Transvaal, impasse Duthoit, place de la République.

Secteur n° 4. — Le lundi 6 janvier pour l'écluse Gallies, rues Denis-Papin, Paul-Lafargue, impasse Dekeukelaire, impasse Diderot, rue du Vert-Pré, impasse du Plomeux, route de Tourcoing, écluse Grimonpont, impasses du Pétrole, Tiberghien, Bas Fonds 1 et 3, impasse du Triest, rues Molinel, de 2 à 12 et 1 à 11, Bateau Minerve, rue des Villas, impasse Lavoisier, rue du Molinel, place Gambetta, écluse du Triest, rues du Cartelot, de Croix, Henri-Carette, Fort Chabrol, Chemin halage, rues Pasteur, du Triest, avenue de la Marne.

Les perquisitions fructueuses continuent

Au cours d'une perquisition effectuée par M. Thobois, brigadier de police et le secrétaire Duthilleul, chez Victor Sandra, 40, rue de la Poste, il a été découvert un fût vide en tôle ondulée provenant du pillage de l'usine Saint-Gobain.

Un procès-verbal a été dressé à la charge de M. Pierre Hellemans, habitant 10, rue des Chalets, qui était allé chercher du charbon à l'usine de Saint-Gobain au cours des événements de mai-juin.

Chez Roger Hourez, 1 bis, rue de la Poste, qui a reconnu avoir pris du charbon à l'usine Saint-Gobain, une perquisition domiciliaire effectuée par MM. Thobois et Duthilleul a permis la découverte d'une grosse de fil de fer neuf que l'intéressé déclara avoir pris dans un chantier de l'armée anglaise avant les événements de mai.

Chez la femme Vandoolaeghe, née Yvonne Marie, 11, rue des Chalets, les policiers découvrirent huit paires de bas de soie provenant de l'usine Gros, ainsi qu'un demi litre d'encre à stylo dont elle ne put indiquer la provenance. Le tout a été saisi.

Enfin, les époux Emile Everaert-Seloose, demeurant 30, rue Delerue, ont reconnu avoir été chercher du charbon à l'usine de Saint-Gobain au cours des événements de mai dernier.

Des procès-verbaux de ces divers méfaits ont été transmis au parquet de Lille par M. Mathan, commissaire de police de la ville.

Une souris de magasin se fait pincer après une poursuite mouvementée

L'autre jour, vers midi, peu après le départ d'une cliente, Mme Wullepit, tenancière d'un magasin d'épicerie et bonneterie, 12, rue Henri-Carette, à Croix, s'aperçut que plusieurs paires de bas avaient disparu depuis peu de temps de son étalage. Sans perdre une seconde, la commerçante se mit à la poursuite de la femme qui venait de sortir et fut assez heureuse de rejoindre cette cliente dans la rue de Valmy. Sans préambule, Mme Wullepit procéda à une visite du fourre-tout de la fugitive et découvrit trois paires de bas en rayonne qu'elle reprit sans grande protestation de la femme.

Mme Wullepit parlant alors de déposer une plainte au commissariat, l'indélicate acheteuse qui était accompagnée de sa fille, prit la fuite à grandes enjambées, croyant ainsi échapper au châtiment. Mais M. Wullepit qui, de son côté, s'était aussi mis à la recherche de la voleuse de bas, réussit à découvrir l'adresse de cette dernière et la signala au commissariat de police de Wasquehal. Il s'agit de Mme Desmarchelier, née Berthe Piat, habitant 210, rue Coli, à Wasquehal qui, appelée au bureau de police, ne put que reconnaître qu'elle était bien l'auteur du vol de Croix. Elle a été laissée en liberté provisoire et un procès-verbal circonstancié a été transmis au Parquet de Lille par M. Mathan, commissaire de police de Croix-Wasquehal.

Les vols de vélos

M. Léopold Smets, habitant 6, rue Bessemer, à Croix, qui était entré au café Félix Debled, 6, rue de Croix, à Wasquehal, en commettant l'imprudence de laisser sa bicyclette à la porte de l'établissement, a eu la désagréable surprise d'en constater la disparition quelques instants après. Plainte a été déposée au commissariat de police.

D'autre part, M. Michel Vanoverberghe, demeurant, 218, rue Coli, s'est présenté au commissariat de police en déclarant que, dimanche matin vers 9 h., il avait déposé son vélo à la porte du concierge de l'usine Hannart, rue de Flers. Le soir, vers 21 h. 15, il constata que la roue avant de sa machine avait été détachée et enlevée. M. Vanoverberghe a déposé une plainte entre les mains de M. Duthilleul, secrétaire au commissariat de police, qui enquête pour retrouver le voleur... ou le farceur.

WASQUEHAL

UNE ANCIENNE CABARETIERE EST TROUVEE INANIMEE CHEZ ELLE

On suppose qu'il s'agit d'un accident remontant à deux jours

A l'enseigne du « Coq rouge », 53, rue Sadi-Carnot, à Wasquehal, en plein bourg, habite seule depuis quelques années, Mlle Anaïse Vanoosthuyse, âgée de 63 ans. En raison des circonstances, cette brave commerçante du cesser son commerce de débitante de boissons et vivait modestement avec l'allocation militaire qui lui était accordée en raison de la mobilisation de son fils adoptif, Julien Vadeblé, actuellement prisonnier de guerre en Allemagne.

Or, depuis dimanche dernier, des voisins s'inquiétaient de ne plus apercevoir Mlle Vanoosthuyse et mardi vers 11 h., son frère, M. Noël Vanoosthuyse, maraîcher, sentier du Laurier à Wasquehal, de passage rue Sadi-Carnot, fut aussi bien étonné de ne pas apercevoir sa sœur et de constater que la porte d'entrée de l'ancien débit était fermée au verrou.

Pressentant qu'un malheur était arrivé à sa sœur, M. Vanoosthuyse fit défoncer la porte d'une dépendance et en pénétrant dans l'immeuble il aperçut sa sœur, étendue inanimée, sur le plancher de la pièce principale.

Le commissariat de police fut informé en toute hâte et, tandis que MM. Thobois, brigadier de police, et Duthilleul, secrétaire du commissaire, procédaient au premières constatations, M. le docteur Defrenne, de Flers, arrivait pour examiner Mlle Vanoosthuyse. Le praticien diagnostiqua que Mlle Vanoosthuyse avait été atteinte de congestion cérébrale e tque c'est en tombant qu'elle s'était occasionné diverses tuméfactions à la tête. Le docteur conclut à un accident et l'infortunée débitante qui était drans le coma fut transportée d'urgence à l'hôpital « La Fraternité » à Roubai, au moyen de la voiture d'ambulance.

La police de Wasquehal poursuit son enquête pour établir exactement les causes de cet accident et ses circonstances.

WATTRELOS

L'ACTION BIENFAISANTE DU COMITE CENTRAL D'ENTRAIDE AUX MOBILISES DE LANNOY, LYS, TOUFFLERS

Quatre-vingt mille francs de secours ont été distribués dans les populations des trois communes

Avant la séance de clôture du « Comité central d'entr'aide aux mobilisés et à leurs familles de Lannoy, Lys, Toufflers », en voie de dissolution par suite de la création des comités locaux rattachés au secours national, il nous semble utile de souligner l'action généreuse que cet organisme a menée dans ces trois communes.

Placé sous la présidence d'honneur de MM. Adolphe Lorthioir, maire de Lys Auguste Piat, maire de Lannoy, et Alphonse Pouchain, maire de Toufflers, le comité réunit sous son égide les associations suivantes des trois communes : Mutilés et réformés, Fraternelle des A. C., A. C. républicains, Mutuelle retraite des A. C., sociétés musicales et mutualistes, Familles nombreuses de Lys, Associations d'anciens élèves des écoles publiques de Toufflers et de Lys, Ligue ouvrière chrétienne et J.O.C. de Lys et Toufflers, Associations d'anciens élèves des écoles libres de Lannoy, Lys, Toufflers.

Forts de la confiance qui leur étaient témoignée, les membres du comité se mirent à la tâche, ne ménageant ni leur temps, ni leur dévouement en faveur du bel édifice de charité humaine et d'entr'aide sociale qu'ils voulaient construire.

C'est ainsi que, grâce à trois souscriptions publiques qui produisirent la somme impressionnante de près de soixante mille francs, grâce aussi aux souscriptions versées par les associations précitées et aux dons du Consortium de l'industrie textile et de la Fédération industrielle, les organisateurs purent envoyer à trois reprises différentes un mandat de dix francs aux douze cents mobilisés inscrits sur leurs contrôle, à qui des lainages furent aussi envoyés.

Les familles nécessiteuses des mobilisés reçurent en même temps des secours en nature consistant en charbon, pommes de terre, bons d'achat, vivres, conserves, linge, etc.

Signalons encore des primes de 30 francs versées à chaque naissance dans la famille des mobilisés.

De plus, depuis la cessation des hostilités, des secours aux familles des soldats décédés ou tués ont été versés, à raison de 100 francs à la veuve ou ascendant, avec une majoration de 50 francs pour les orphelins en dessous de seize ans.

Enfin 1290 familles de prisonniers ont reçu une somme de cinquante francs pour chacun des leurs en captivité.

En résumé, le Comité central d'entr'aide a distribué pour quatre vingt mille francs de secours dans la population des trois communes, et son œuvre s'est révélée extrêmement utile.

Nous ne pouvons, pour notre part, mieux faire ressortir le mérite des artisans de cette belle œuvre, qu'en signalant les résultats qu'elle a obtenus.

MORT DE SŒUR St-AUGUSTIN religieuse des établissements hospitaliers

Nous apprenons avec regret la mort de sœur Saint-Augustin, infirmière au service des contagieux de l'hôpital, décédée des suites d'une maladie contractée en soignant une malade.

La regrettée défunte avait assuré aussi pendant dix ans le service des vieux ménages.

Les funérailles auront lieu le jeudi 2 janvier, à 9 h. 30, en l'église Saint-Maclou, et la commission administrative des hospices invite les Wattrelosiens à y assister nombreux, pour rendre hommage à la mémoire de cette noble victime du devoir et du dévouement.

POUR NOS PRISONNIERS

La souscription publique prévue pour le dimanche 5 janvier s'annonce sous les meilleures auspices. Des dons parviennent au Comité.

Rappelons que toutes les maisons de la ville seront visitées dimanche, de 10 à 13 h., par plus de deux cents collecteurs dévoués.

Les personnes absentes de leur domicile ce jour-là, pourront remettre leur souscription à l'annexe de la mairie, ou chez le trésorier de l'œuvre, M. Wycart, Grand'Place, ou encore aux adresses des chefs de secteur ci-après:

Secteur 1 (Touquet): M. Jean Favier, président de l'Amicale du Touquet.

Secteur 2 (Sapin-Vert): M. Espinet, rue Alfred-Delecourt, 43.

Secteur 3 (Ballons): MM. Albert Plouvier, rue des Roses, 60, et Jean Vandewalle, rue des Fleurs, 41.

Secteur 4 (Crétinier): MM. Lemahieu et Vanasse, président et secrétaire de l'Amicale du Crétinier.

Secteur 5 (Vieille Place): MM. Georges Lepoutre, rue Pierre-Catteau 8 et Sévère Theys, cité Bettremieux, 1.

Secteur 6 (Laboureur): MM. Loridan, rue des Trois-Bouteilles, 8 et Célestin Cyffers, 130, rue du Vélodrome.

Secteur 7 (Centre): MM. Henri Portier, rue Boileau, 8, et Alphonse Thiefry, rue Jean-Jaurès, 44.

Secteur 8 (quartier Hôpital): MM. Emile Hennebel, rue de Roubaix, 58, et Georges Duvillers, rue Henri-Lefebvre, 52.

Secteur 9 (Baillerie): MM. Arthur Ronsse, rue de la Baillerie, 224 et E. Delvinquières, rue du Château-d'Or, 55.

Secteur 10 (Beaulieu): MM. Henri Fauvarque, cultivateur à Beaulieu, et Emile Papegay, rue du Beau-Chêne, 9.

Toutes les personnes désireuses de s'intéresser à la collecte peuvent s'adresser aux chefs de secteurs.

Le Comité nous prie de rappeler que toutes les déclarations de prisonniers doivent être faites à la mairie avant le 5 janvier.

L'inscription des commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra dans l'ordre ci-après:

SECTEUR n° 1, à la cantine scolaire de l'école du Touquet, rue de Boulogne:

Le vendredi 3 janvier pour les rues Fleury, du Vieux Bureau, du Mont-à-Leux (barrière du chemin de fer au bureau des douanes, y compris baraquements des cheminots), rue des Piats, sentier Misère, rue de la Martinoire, carrières Cocheteux et Grimonprez, quartier du Vinhoutte.

Le samedi 4 janvier pour les rues du Tilleul, de Nantes, Bouchout, carrière du Moulin-Tonton, rue de l'Abeille, carrière Agache, rue des Villas, boulevard des Couteaux, cour Duthoit, rues du Haut-Vinage, de Madagascar, Serpentine, de l'Union, impasse Lumière, rue Nungesser et Coli, briqueterie Delecourt, rue du Christ-Roi.

Le prix du charbon est fixé à 39 fr. 25 les 100 kilos.

TAXES SUR CHIFFRE D'AFFAIRES, AUTOS ET LICENCES. — La taxe sur le chiffre d'affaires, les autos et les licences sera perçue au café Geroux, 4, rue Jean-Jaurès :

Lettres A, B, C, D, le 2 janvier; E, F, G, H, le 3 janvier; I, J, K, L, le 4 janvier; M, N, O, le 7 janvier; P, Q, R, S, le 8 janvier; T, U, V, le 9 janvier; X, Y, Z, le 10 janvier.

Le bureau sera ouvert pour les retardataires les 16, 17, 23, 24, 30 et 31.

Les commerçants sont invités à déclarer sous quatre jours, les quantités d'apéritifs prohibés par la loi du 23 août 1940, en leur possession le 28 décembre au matin.

Il est rappelé que la vente de ces boissons entraînerait des sanctions très graves.

AU CIMETIERE DU CRETINIER. — Les parties du cimetière du Crétinier comprises dans les sections C. et G. seront désaffectées (inhumations comprises entre les 7 novembre 1929 et 14 mars 1932 et 2 novembre 1928 et 2 mars 1929).

Pendant le délai de trois mois imparti par le présent avis, les familles sont tenues de faire enlever les monuments, tombes, croix, plantes et objets funéraires qui leur appartiennent.

LYS

LES BUREAUX DE LA MAIRIE seront fermés le jeudi 2 janvier dans l'après-midi.

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Perception de la taxe sur le chiffre d'affaires, les licences, les autos, le jeudi 2 janvier de 9 h. à 11 h., au débit Delplanque, et de 14 h. à 15 h. au débit Bauffe, rue Jules-Guesde.

HEM

Les dégâts subis par l'église Saint-Corneille en mai 1940 sont provisoirement réparés

L'église Saint-Corneille qui se dresse sur la place de la commune et dont on aperçoit de loin le clocher, est un vénérable sanctuaire, théâtre tous les ans, le troisième dimanche de septembre, d'un grand pèlerinage en l'honneur de son saint patron.

L'église elle-même est assez vieille et elle eut à subir au cours de son existence, plusieurs incendies. Elle fut chaque fois rebâtie, toujours plus grande et, il y a quelques années, un don généreux permettait l'édification du clocher dont elle peut maintenant s'enorgueillir.

Les événements de mai dernier ne l'ont pas épargnée. Tandis que les projectiles pleuvaient aux alentours, trois obus l'ont atteinte, faisant un trou dans la toiture, au-dessus du chœur et détruisant un grand nombre de vitraux.

Ces dégâts sont maintenant provisoirement réparés. Afin de protéger l'intérieur d el'église des intempéries, des tôles ont fait place aux ardoises manquantes. Les vitraux détruits ont été remplacés par des vitres, en attendant mieux.

En même temps, d'autres travaux ont tée entrepris, comme par exemple, le montage de foyers de chauffage, afin de permettre aux nombreux fidèles de venir en hiver, comme par le passé, s'y recueillir et y entendre les offices divins.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le paiement pour la 2e quinzaine de décembre 1940 aura lieu au bureau des postes, les 3 et 4 janvier, dans l'ordre ci-après:

Vendredi 3 janvier : de 8 h. à 9 h. n. 1 à 100; de 9 h. à 10 h. n. 101 à 200; de 10 h. à 11 h. n. 201 à 300; de 14 h. à 15 h. n. 301 à 400; et de 15 h. à 16 h. n. 401 à 550.

Samedi 4 janvier : de 8 h. à 9 h. n. 551 à 650, et de 9 h. à 10 h. n. 651 à la fin.

Les intéressés sont priés de se présenter personnellement, munis du certificat de paiement et de se conformer à l'horaire ci-dessus.

FLERS-LEZ-LILLE

LE PONT DE LA PLANCHE-EPINOY

La Marque, petite rivière aux eaux bien sages, qui voit le jour près de Mons-en-Pévèle et traverse notre région, aurait pu rester un cour d'eau ignoré et sans histoire. Malheureusement pour elle, les hommes sont venus et pour leurs besoins de modernisme, ont construit force ponts par dessus ses rives et ont canalisé une partie de son cours.

Lors des événements de mai, et pour des raisons d'ordre militaire, un de ces ponts, celui de la Planche-Epinoy, sur le Grand Boulevard, a été détruit par la poudre et s'est effondré dans la vase, tandis que d'énormes blocs de maçonnerie étaient projetés dans les airs et retombaient sur deux immeubles, n'y laissant que les murs lézardés.

Et voici maintenant que la machine humaine se remet en branle pour reconstruire ce qu'elle a détruit. Ce travail est important et, étant donné la largeur du pont, il devra se faire en quatre stages.

Après avoir canalisé la rivière à travers de gros tuyaux en ciment qui furent recouverts par la chaussée provisoire, on s'est d'abord attaqué à reconstruire la partie du pont sur lequel passe le tramway Mongy. Le gros œuvre est déjà très avancé : la voûte est terminée et le parapet posé. Il ne reste plus qu'à couler le tablier final avant de pouvoir poser les rails du tramway qui retrouvera ainsi la route droite.

Une fois ceci terminé, les ouvriers pourront entreprendre la reconstruction de la partie du pont que recouvre la chaussée centrale, avant d'en terminer, plus tard, avec le reste de l'ouvrage.

UNE AUTO TOMBE DANS LA MARQUE A LA PLANCHE-EPINOY

Un des occupants est blessé

Au moment de mettre sous presse nous apprenons qu'un grave accident s'est produit, mercredi matin, de bonne heure, à la Planche-Epinoy.

Entre 6 heures et 7 heures, un automobiliste qui suivait le grand boulevard venant de Lille, trompé par l'obscurité, n'a pas remarqué que, par suite de la reconstruction du pont sur la Marque, la route faisait un coude. Sa voiture est tombée dans le ravin formé par la rivière à cet endroit.

L'un des quatre occupants, qui n'a pas tenu à donner son identité, fut blessé au front.

Les funérailles de M. Emile Dubois ancien combattant mutualiste

Mardi, à 10 h., ont eu lieu, en l'église du Sacré-Cœur, à Flers-Sart, au milieu d'une très nombreuse assistance les funérailles de M. Emile Dubois, ancien combattant de 1914-18, membre du Syndicat agricole, des Anciens combattants du Breucq, et membre actif et bienfaiteur de la Mutuelle du Breucq.

La levée du corps a été faite au domicile mortuaire par M. l'abbé Bernard, curé du Sart, entouré du clergé.

Le deuil était conduit par M. François, beau-père du défunt, qu'accompagnait M. l'abbé Lehoucq, curé de Wasquehal-Centre.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Julien Gourdin, trésorier de la Fraternelle des anciens combattants; Théodore Mariseal, secrétaire-trésorier général de la Mutuelle du Breucq; J. Delesalle, président du Syndicat agricole, et René Houset, du Syndicat des laitiers.

Parmi l'assistance, on remarquait: MM. Louis Lepers, ancien maire de Flers; Wibaux, président de la section des Jardins ouvriers; J.-L. Charlet, président de la Mutuelle du Breucq; Jules Fermeaux, président de l'Union mutualiste de Wasquehal; MM. les docteurs Tiberghien et Berthou; J. Caby, commandant le corps des sapeurs-pompiers de Flers-Wasquehal; Alexandre Cocheteux, délégué des pupilles de la nation, etc...

A l'issue de la cérémonie religieuse, le cortège se dirigea vers le cimetière communal où, devant la tombe, M. Mariseal adressa un suprême adieu au défunt.

TOUFFLERS

L'ORIGINE DU NOM DE LA COMMUNE

Beaucoup d'habitants se sont déjà demandé quelle était l'origine du mot « Toufflers », nom de leur commune.

Les archives de la mairie de Toufflers fournissent sur ces point les eplications suivantes :

Vers 1130, Simon, évêque de Tournai, donne, pour la fondation de deux grands vicariats en sa cathédrale, différents biens, au nombre desquels on trouve « terra quam tenet juxta d'Affliers ». Cette charte est rapportée par Aubert Lemire, et Foppens, bibliographe belge du 18me siècle, dit dans ses Annotations, que d'Affliers est l'origine de Toufflers. On peut en douter car il n'y a pas grande affinité entre les deux mots. Mais en 1164, Toufflers était nommé « Tofiers » à l'abbaye de Cysoing.

Si on le décompose, l'on constate dans « Tofiers » deux parties, qui lui donnent quelque sens. La première Tof » semble provenir du mot saxon « Toft » qui signifie : lieu où l'on rencontre des petits arbres. La deuxième « Lers » viendrait du mot germanique « Laer, Leer, Ler » qui signifie terre inculte, maigre pâturage.

Les mots composant à l'origine le nom Toufflers, signifiaient donc par leur juxtaposition : terre inculte, parsemée de petits arbres.

Si Toufflers, en raison de la nature et de l'infécondité de son sol pouvait être il y a 1000 ans assez pauvrement loti, il faut rendre cette justice au populations qui, successivement, sont venues s'établir sur son sol et y vivre en le labourant, qu'elles l'ont bien cultivé, car Toufflers est actuellement un terroir d'excellente culture et de terres de valeur.

Sa population a doublé depuis cinquante ans.

Le recensement effectué en mars 1936 a donné le chiffre de 2.632 habitants et de 836 maisons.

CONSULTATION DES NOURRISSONS. — Jeudi 2 janvier, à 15 h., à l'école des filles, rue de l'Eglise.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Jeudi 2 janvier, à 11 h., à la mairie, distribution des tickets de pain aux assistés du bureau de bienfaisance.

LEERS

L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON se poursuivra dans l'ordre suivant, dans une des salles de la mairie :

Secteur N° 2 le vendredi 3 janvier, rues de Néchin, Molière, de Lys, de la Marne, de Toufflers, sentier du Dépôts, rues de Gibraltar, Salengro, du Dépôt, du Chemin Vert, du Capitaine-Ficavet, et Hoche.

Secteur N° 3 le samedi 4 janvier ; rues Victor-Hugo, de l'Yser, Louise de Bettignies, sentier du Petit-Tourcoing, rangée Deraehe, rue Franklin, avenue Desmet, rues A.-Guesnard, Gambetta, rangée Haverie, rue Michelet.

Secteur N° 4, le lundi 6 janvier : rues de Wattrelos, de Roubaix, Henri-Descamps, du Grimonpont, square des Tilleuls, rues J.-Ferry, Suffren, Pierre-Catteau, Mirabeau.

Le prix du charbon est fixé à 38 fr. 10 les 100 kilos.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — La distribution des secours aux assistés du bureau de bienfaisance aura lieu à la mairie, le jeudi 2 janvier, à 10 h.

CONSULTATION DES NOURRISSONS le jeudi 2 janvier, à 15 h., à l'école des filles, rue de la Mairie.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Le paiement pour la seconde quinzaine de décembre aura lieu au bureau de poste le jeudi 2 janvier de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 17 h. 30

ASCQ

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE. — Les bureaux de la mairie sont ouverts au public les lundis, mercredis et vendredis de 9 à 12 h.; les mardis, jeudis et samedis de 9 à 12 h. et de 15 à 18 h.

PASSAGE DU CONTROLEUR DES CONTRIBUTIONS DIRECTES à la mairie, le samedi 4, de 14 à 15 h., pour tous renseignements relatifs aux contributions.

CONSULTATION DES NOURRISSONS en mairie, le jeudi 2 janvier, à 15 h.

L'INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON se fera les 4 et 6 janvier à la mairie. Le prix du charbon est fixé à 38 fr. 10 les 100 kilos.

WILLEMS

CONSULTATION DES NOURRISSONS le jeudi 2 janvier, à 10 h. à la mairie.

BAISIEUX

CAMOUFLEZ VOS LUMIERES

M. le maire nous prie de porter à la connaissance des habitants, que l'autorité allemande s'est aperçue que, malgré les ordres déjà renouvelés plusieurs fois, certains ne masquaient pas suffisamment l'éclairage de leurs habitations et qu'elle se verrait dans l'obligation de sévir, si le camouflage n'était pas mieux pratiqué.

Il engage donc de la manière la plus pressante, et cela dans leur intérêt, ceux de ses administrés, dont l'éclairage filtre encore, à prendre de suite les mesures nécessaires pour la rendre complètement invisible à l'extérieur.

Il leur rappelle en outre que, pour chaque maison, une personne doit être désignée comme responsable de cet éclairage, et que le nom de cette personne doit être inscrit sur une pancarte fixée à l'entrée, mesure que certains habitants ont négligée jusqu'ici.

CONSULTATION DES NOURRISSONS au Petit-Baisieux, salle du Facteur, à 15 h., le mercredi 8 janvier, par M. le docteur Delesenne.

HEURES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE de NOS BUREAUX DE PUBLICITÉ

Les Bureaux de Publicité du « Journal de Roubaix » de

ROUBAIX, 71, Grande-Rue (Tél. 327.52).

TOURCOING, 32, rue Carnot (Tél. 427).

LILLE, 11, rue Faidherbe (Tél. 539.51), sont ouverts tous les jours (sauf dimanches et fêtes) de : 8 h. 45 à midi et de 14 à 18 heures.

Le samedi, les bureaux sont ouverts le matin, de 8 h. 45 à 12 h. 30 ; l'après-midi, de 14 à 18 heures.

Un SERVICE SPECIAL fonctionne à Roubaix, le DIMANCHE MATIN, de 9 heures à 9 h. 45, pour la réception des Nécrologies urgentes.

La vente du bétail sur pieds

La Préfecture nous communique : L'attention des producteurs, courtiers, marchands de bestiaux et abatteurs est attirée spécialement sur les articles 9 et 10 de l'arrêté des préfets du Nord et du Pas-de-Calais en date du 21 décembre 1940 qui entre en vigueur le 1er janvier 1941.

Aux termes de ces articles la vente de bétail sur pieds n'est autorisée qu'aux seuls acheteurs munis du carnet d'achat officiel paraphé par le directeur du ravitaillement général des deux départements.

Quiconque contreviendrait à ces dispositions s'exposerait aux sanctions les plus graves, à la confiscation du bétail sans préjudice des pénalités et poursuites pour entrave au ravitaillement général.

La demande indiquant le numéro d'inscription au registre du commerce et le lieu d'inscription, et pour le détaillant le numéro au registre des métiers et le lieu d'inscription, doit être accompagnée de l'extrait textuel de la patente délivré par le percepteur.

Les envois de carnets seront faits recommandés et contre remboursement.

TOURCOING

JEUDI 2 JANVIER :

Hôtel de ville : bureaux ouverts de 9 h. à midi et de 14 h. à 17 h.

Caisse d'épargne : fermée.

Consulat belge : de 8 h. à 13 h.

Marché du centre : de 8 h. à 13 h.

Famille du soldat tourquennois : de 9 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Une réorganisation de structure chez les « Crick-Sicks »

Désormais, notre orphéon comprendra un chœur féminin

Un aperçu sur l'avenir de la société que dirige M. Lucien Niverd

Ces temps derniers nous avons annoncé que M. Lucien Niverd succédait au maître J. Dupuis, à la direction de notre Orphéon national.

Avec tous nos concitoyens, nous avons applaudi à cette bonne nouvelle.

Depuis quinze ans, la présence à Tourcoing de M. Lucien Niverd a eu d'heureuses répercussions sur l'essor artistique de notre ville ; aussi, nous ne pouvions que nous réjouir de la décision qui amenait le directeur de notre Conservatoire à la direction des Crick-Sicks.

Connaissant les vues de M. Niverd sur la composition de notre Orphéon, nous lui avons demandé, pour nos lecteur, un aperçu sur l'avenir de la société, dont il tient désormais les destinées entre ses mains.

« En prenant la direction de la Société nationale des « Crick-Sicks », dont personne n'ignore la valeur et les brillants succès remportés dans le passé, j'espère, non seulement la maintenir sur le plan où elle s'est élevée, nous dit M. Niverd, mais aussi l'orienter vers un champ d'action artistique plus étendu et plus en rapport avec les nécessités du progrès en matière musicale.

« Cette belle phalange n'est composée que de voix d'hommes et, pour cette raison, son répertoire est resté confiné jusqu'ici dans celui des chœurs d'orphéons. Or, il faut bien le constater, ce répertoire a beaucoup vieilli et ne compte qu'un nombre fort restreint d'œuvres de valeur écrites pour voix d'hommes.

« La plupart des œuvres chorales vraiment intéressantes ont été écrites pour voix mixtes, c'est-à-dire pour voix de femmes et d'hommes réunis. Dans ce domaine, le répertoire est riche et combien d'ouvrages magnifiques pourrais-je citer où grâce à l'emploi de ces voix réunies, tous les sons de l'échelle musicale accessibles aux voix féminines et masculines peuvent être représentés.

« Logiquement, il appert que c'est sous la forme de chœurs mixtes que l'équilibre des voix se réalise le mieux et offre à l'audition une plus grande variété de timbres vocaux. C'est aussi sous cette forme que nos jeunes compositeurs travaillent l'harmonie, le contrepoint, le choral et la fugue et cela précisément pour ces raisons d'équilibre dans la répartition des voix.

« Une chorale, composée uniquement d'hommes, m'apparaît comme un instrument incomplet, comparable à ce que donnerait un orchestre composé seulement d'instruments à sons graves ou bien encore, à la moitié d'un piano.

« Lorsque je fus invité à exposer mes vues aux membres de la commission des Cricks-Sicks, ces Messieurs me donnèrent leur confiance et leur approbation pour réaliser un double chœur masculin et féminin.

— Mais, pensez-vous, M. le Directeur, pouvoir facilement recruter sur place les éléments indispensables à la formation d'une chorale féminine qui soit de taille à accompagner les Cricks-Sicks ?

— J'ai fait appel à un certain nombre de dames et de jeunes filles, toutes excellentes musiciennes et ayant travaillé au Conservatoire. De nouveau, devant elles, j'ai exposé mes idées. Je n'ai eu aucun mal à les convaincre et je suis heureux de pouvoir vous dire qu'à l'heure actuelle, la chorale féminine des Cricks-Sicks est en voie de formation. D'ailleurs, le recrutement est sélectionné. Désormais, ne seront admis dans la chorale des Cricks-Sicks que les chanteurs ou musiciens ayant une instruction musicale suffisante ; il ne pourrait en être autrement, en prévision des exécutions d'ouvrages importants dont la préparation exigera du soin et de la rapidité.

« Les Cricks-Sicks sont donc appelés à jouer un rôle important en faveur de l'essor musical et, pour eux, j'entrevois, dans l'avenir de grandes auditions, avec la collaboration de l'orchestre de la Société des concerts du Conservatoire ou de l'Harmonie municipale, suivant les circonstances, bien entendu.

« Dans le passé, avec les seules ressources du Conservatoire, il me fut possible de donner l'audition de plusieurs grands ouvrages, scènes lyriques, oratorios, etc..., et, malgré la jeunesse des élèves qui composaient les chœurs, les résultats furent très satisfaisants. Que sera-ce donc, lorsqu'une chorale comme celle des Cricks-Sicks, comptant de nombreuses et magnifiques voix d'hommes et de femmes, sera appelée à participer aux manifestations artistiques de l'avenir ? Quelle fierté pour tous de collaborer à la diffusion de tant de merveilles contenues dans les œuvres des maîtres de la musique ?

— Prévoyez-vous la fusion dans un même groupement des sociétés que vous dirigez ?

— Non, et je tiens à souligner que ces projets de collaboration entre les trois grandes sociétés que j'ai l'honneur de diriger, n'affecteront en rien leur indépendance, chacune d'elles ayant son rôle particulier à jouer. De même chez les Cricks-Sicks, suivant les circonstances et les programmes, les deux groupes de chœurs pourront être utilisés séparément ou simultanément ».

Ces vues d'avenir sur l'essor musical de nos sociétés locales ne manqueront pas de recevoir l'approbation de nos concitoyens. Ils savent apprécier les efforts réalisés pour conserver à notre laborieuse cité tourquennoise son renom artistique. Comme nous avions raison d'exprimer antérieurement notre tranquillité pour l'avenir des Cricks-Sicks.

L. C.

Jean PIERCHON et Cie

à Halle 5, en Gare. Tél. 306.53

Roubaix 5, rue G.-Sarrail. Tél. 306.53

à Tourcoing : 1, place Victor-Hassebroucq. - Tél. 240.

Expéditions journalières sur Paris et la Province 20017d

M. l'abbé Henri Wagnon est nommé curé de la paroisse Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus à Neuville-en-Ferrain

L'autorité diocésaine vient de nommer M. l'abbé Wagnon professeur au collège de Tourcoing, curé de la paroisse Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, à Neuville-en-Ferrain.

Tourquennois d'origine, M. l'abbé Wagnon fit ses études à l'Institution libre du Sacré-Cœur où il se fit remarquer par de nombreux succès. Au séminaire académique de Lille, il prépara avec soin sa licence littéraire et, après son ordination en 1922 il revint au Collège de Tourcoing, mais cette fois pour y enseigner successivement en classe de seconde puis de rhétorique.

Jeune prêtre au cœur débordant de zèle il s'attacha aux œuvres de jeunesse qui bénéficièrent de son apostolat, et il sut maintenir et développer dans l'âme des jeunes gens qui lui furent confiés les sentiments de foi et de piété les plus nobles.

Dans la paroisse de Sainte-Thérèse où l'appelle l'autorité diocésaine M. l'abbé Wagnon saura conquérir le cœur de ses paroissiens comme il avait conquis celui de ses jeunes gens. Doué d'une rare intelligence, ardent ouvrier et animateur de toutes les belles causes, plein de tact et délicatesse le nouveau pasteur est assuré de rencontrer dans son nouveau poste des cœurs pour l'aimer et le comprendre des âmes dociles qui l'aideront à accomplir sa mission sacerdotale.

L'installation de M. l'abbé Wagnon aura lieu le dimanche 5 janvier à 15 h., sous la présidence de M. le chanoine Mouquet, archiprêtre de Roubaix-Tourcoing.

Nous prions M. l'abbé Wagnon d'agréer nos vœux de long et fécond apostolat.

LES COMMANDES DE CHARBON

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra comme suit :

Secteur no 1, au bureau du Consortium charbonnier, 3, rue Carnot.

Le vendredi 3 janvier, de 8 h. à 12 h. pour les rues Desurmont, du Château, de la Cloche, Condorcet, Delobel, du docteur Dewyn, du docteur Roux ; — de 14 h. à 17 h. 30 pour les rues de l'Est, Faidherbe, Fidèle-Lehoucq, Gand nos 1 à 81 et 2 à 64, Grand-Place, Menin nos 1 à 107 et 2 à 116, des Girondins.

Le samedi 4 janvier, de 8 h. à 12 h. pour la rue Gustave-Delory, avenue G.-Dron nos 1 à 53, Place des Halles, rues de l'Industrie, du Havre, du Haze; — de 14 h. à 17 h. 30 pour Hôtel-de-Ville, square de l'Hôtel-de-Ville, rues du Lac, L.-Salembien, de la Malcense nos 1 à 45 et 2 à 30.

Le prix du charbon est fixé à 38 fr. 80 les 100 kilos.

Un obit à la mémoire du capitaine Bufin

Mardi en l'église Saint-Christophe, un obit a été célébré à la mémoire du capitaine René Bufin, artiste tourquennois professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, mort pour la France, le 4 juin 1940.

La messe fut dite par M. l'abbé Vérone, assisté par MM. les abbés Marescaux et Bittebière. M. le chanoine Cousin donna l'absoute.

Le deuil était conduit par M. René-Pierre Bufin, fils du défunt qui avait pour deuillant M. l'abbé Darut, aumônier du Lycée.

Autour du catafalque recouvert du drapeau tricolore, se pressait une assistance, particulièrement nombreuse, parmi laquelle nous avons noté des personnalités du monde industriel et commercial de la région, des organismes locaux officiels et des associations dont faisait partie le capitaine Bufin.

La famille reçut les condoléances à l'issue de la cérémonie.

Mutuelle retraite de l'U.N.C.

Les versements pour le 1er trimestre 1941, seront reçus au siège 43, rue du Haze, du 2 au 6 janvier, de 9 h. à 12 h. 15 et de 14 h. 30 à 18 h.

Les adhérents retraités peuvent passer toucher leurs coupons échus aux mêmes jours et heures.

Groupe des Combattants des quartiers du Sacré-Cœur

Les Anciens Combattants et jeunes de l'U.N.C. chômeurs ou ayant des enfants au-dessous de 13 ans, qui se sont fait inscrire pendant les permanences du mois de décembre, sont priés de se présenter au siège 47, rue du Flocon, le dimanche 5 janvier de 10 à 12 h. Se munir des pièces justificatives, livret de famille, carte de chômeurs ou carte de la Fédération.

Avis aux déposants de la Caisse d'épargne

Les séances du mois de janvier étant très chargées, les déposants qui n'ont pas d'opération à faire, sont invités à ne pas se présenter dans le courant de ce mois pour le règlement des livrets.

La réouverture des guichets aura lieu le vendredi 3 janvier.

Le nouveau terminus de la ligne M

L'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing nous prie d'informer Messieurs les voyageurs qu'à partir du jeudi 2 janvier 1941 les voitures de la ligne M (Blanc-Seau place de Tourcoing pont de Neuville place de la Croix-Rouge, rue de Tournai) ne stationneront plus rue de Tournai.

A titre d'essai, le terminus sera à côté de celui des autres lignes sur la Grand'Place, au quai 3.

CAISSE D'EPARGNE DE TOURCOING. — Le bureau auxiliaire du Blanc-Seau sera ouvert à partir du samedi 4 janvier, de 14 h. à 15 h. 30, square Leman. Intérêt pour 1941 3 %.

UN ACCIDENT DE LA CIRCULATION. — Lundi, vers 19 h., rue de Tournai, face au café de l'Ialy, un piéton, M. Désiré Delhonte, 61 ans, domicilié à Neuville-en-Ferrain, rue de Tourcoing, 250, a été renversé par une auto dont le chauffeur a pris la fuite vers la rue Saint-Jacques. Un témoin de l'accident fut assez heureux pour noter le numéro d'immatriculation de la voiture. M. Delhonte qui n'avait été blessé que légèrement put regagner son domicile.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — La délivrance des certificats de paiement du premier trimestre 1941 aura lieu à la mairie annexe, 2, rue Paul-Doumer, pour les deux perceptions, dans l'ordre suivant, le matin de 9 h. à 11 h. 30 et le soir de 14 h. 30 à 17 h. : mercredi 8 janvier, matin, du N° 1 à 1.000, soir, du N° 1.001 à 2.000; jeudi 9, matin, de 2.001 à 3.000, soir, de 3.001 à 4.000; vendredi, matin, de 4.001 et au-dessus.

Se présenter avec la carte d'identité portant au dos le numéro d'allocation ou avec un ancien certificat d'admission.

AMICALE DU PERSONNEL DE DIRECTION ET DE MAITRISE. — Permanence, le dimanche 5, de 10 h. à midi, au café des Sports, avenue Gustave-Dron pour règlement des prestations, cotisations et retraites.

MOUVAUX

L'œuvre du Comité d'aide aux prisonniers et aux familles nécessiteuses

Continuant la belle œuvre entreprise, le Comité d'aide au prisonniers et aux familles nécessiteuses fait distribuer actuellement 30.000 kilos de charbon aux familles dans le besoin, à raison de 50 kilos par ménage. Ce geste a pu être réalisé grâce aux nombreux dons recueillis jusqu'à ce jour. Le Comité espère qu'il pourra encore, par la suite, grâce à la générosité des Mouvallois, continuer cette distribution de combustible.

CONSULTATION des NOURRISSONS. — A l'hospice, le jeudi 2 janvier, de 15 h. à 16 h., par M. le docteur Ducoulombier.

MARCQ-EN-BARŒUL

Aux PRISONNIERS AGRICOLES

L'organisation corporative agricole de Paris serait désireuse de connaître les adresses actuelles des prisonniers agricoles: exploitants, salariés et artisans ruraux. Les intéressés sont invités à faire parvenir les renseignements avant le 7 janvier, au président du Syndicat local ou au siège, café H. Marescaux, grand'place, en indiquant la contenance de l'exploitation.

UNE DISPARITION INQUIETANTE. — Mardi matin, Mme J. Debaillie, ménagère, demeurant à Marcq, route de Menin, 47, est venue déclarer au commissariat de police qu'une de ses parentes, Mlle Romanie Debaillie, 30 ans, domiciliée à Marcq, rue de l'Eglise, cité Duchâteau, 2, avait disparu de sa demeure depuis dimanche dernier, ce qui laissait bien des inquiétudes à son entourage. Signalons en outre que le sac à main de la disparue a été trouvé, lundi, sur la berge du canal entre le pont du Molinel et le Pont Blanc.

A L'AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DU BOURG. — Le comité de l'Amicale des anciens combattants du Bourg invite les camarades à donner de suite l'adresse exacte de leur prisonnier, mari, fils, beau-fils, de même que leur adresse civile.

Ces renseignements sont à déposer dans la boîte aux lettres des habitants au siège, café Marescaux, grand'place, ou chez M. A. [illegible], café de l'Hôtel-de-Ville, avenue Foch.